

## **Novell® DirXML® (logiciel du moteur et pilotes DirXML) Accord de Licence Logicielle Novell®**

**LISEZ ATTENTIVEMENT LE PRÉSENT ACCORD. LE FAIT D'INSTALLER OU D'UTILISER LE LOGICIEL SIGNIFIE QUE VOUS ACCEPTEZ LES TERMES DE CET ACCORD. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS LES TERMES DE CET ACCORD, NE TÉLÉCHARGEZ PAS, N'INSTALLEZ PAS ET N'UTILISEZ PAS LE LOGICIEL. LE LOGICIEL NE PEUT PAS ÊTRE VENDU, TRANSFÉRÉ OU REDISTRIBUÉ, SAUF DANS LES CAS AUTORISÉS PAR NOVELL.**

Cet Accord de Licence de Logiciel Novell (ci-après dénommé " Accord ") est un contrat conclu entre vous-même, personne physique ou morale (" vous "), et Novell, Inc. (ci-après dénommé " Novell "). Toutefois, si vous avez acquis le Logiciel en Europe, au Moyen-Orient ou en Afrique, toute licence aux termes du présent Accord vous est accordée par, ou pour le compte de, Novell Ireland Software Limited. Le logiciel identifié dans le titre de cet Accord, son support électronique (le cas échéant) et la documentation qui l'accompagne (ci-après collectivement dénommés le « Logiciel ») sont protégés par les lois et traités sur les droits d'auteur en vigueur aux États-Unis et dans d'autres pays, et sont soumis aux termes de cet Accord. Si vous n'acceptez pas les termes du présent Accord, ne téléchargez pas, n'installez pas et n'utilisez pas le Logiciel et, le cas échéant, renvoyez l'intégralité du produit inutilisé à votre revendeur, accompagné de la preuve d'achat, afin d'en obtenir le remboursement. Le Logiciel vous est fourni sous licence. Il ne vous est pas vendu.

Le Logiciel peut inclure ou faire partie d'une offre groupée qui inclut d'autres programmes informatiques cédés sous licence conformément à d'autres termes et/ou cédés sous licence par un fournisseur autre que Novell. L'utilisation de logiciels faisant l'objet d'accords de licence distincts est régie par les termes de ces accords. Le choix d'utiliser tout logiciel d'un fournisseur tiers livré avec le Logiciel vous incombe entièrement. Novell décline toute responsabilité eu égard à tout logiciel de fournisseur tiers ou à l'utilisation que vous pouvez en faire.

### **UTILISATION AUTORISÉE SOUS LICENCE**

Le terme "Pilote(s)" fait référence à un pilote non-Novell et/ou Novell, selon le cas.

Le terme "Pilote(s) non-Novell" désigne tout pilote DirXML qui n'a pas été acheté directement ou indirectement à partir d'une liste de prix publiée standard de Novell. Par exemple, les pilotes pour DirXML que vous avez acquis auprès d'un autre fournisseur ou auprès des services Consulting de Novell, ou que vous avez mis au point de manière indépendante, sont considérés comme des pilotes non-Novell.

Le terme "Pilote(s) Novell" désigne tout pilote DirXML disponible sur une liste de prix publiée standard de Novell (y compris les pilotes de sociétés tierces vendus par Novell, à l'exclusion toutefois des pilotes fournis par l'intermédiaire des services Consulting de Novell) et ayant été acheté directement ou indirectement auprès de Novell.

Le terme "Organisation" fait référence à une entité juridique unique possédant un numéro d'identification fiscal ou un numéro d'immatriculation qui lui est propre. Pour les entités gouvernementales, le terme « Organisation » représente un ministère, une autorité locale ou une agence unique possédant un budget et un représentant légal qui lui sont propres.

Le terme « Utilisateur » désigne un objet utilisateur qui, dans une arborescence unique de répertoires (ou une autre classe d'objets contenant des données sur une personne, telles que des informations sur la carte de crédit ou des codes confidentiels), dispose (a) de droits d'accès ou d'utilisation sur une partie quelconque du Logiciel, ou (b) de droits d'accès ou d'utilisation sur des produits (dispositifs, matériels ou logiciels) gérés par le Logiciel, l'objet utilisateur pouvant être indifféremment affecté à une personne ou à un dispositif technique. Les objets utilisateur (ou autres classes d'objets) représentant la même personne et liés les uns aux autres dans une arborescence unique et/ou reliés entre plusieurs arborescences sont considérés comme un Utilisateur unique.

### **Licences.**

Au moins l'une des licences suivantes s'applique au logiciel dont vous venez de faire l'acquisition.

**Moteur DirXML.** Vous êtes autorisé à utiliser le logiciel du moteur DirXML uniquement avec les pilotes pour lesquels vous avez acquis les licences de pilotes applicables, comme spécifié ci-dessous. Aucune autre utilisation du logiciel du moteur DirXML n'est autorisée.

**Licence de pilote Novell.** Vous devez acquérir la licence du pilote Novell applicable pour chaque utilisateur de chaque pilote Novell. L'utilisation de plusieurs pilotes Novell nécessite l'achat d'une licence pour chacun de ces pilotes. Toute personne qui accède au Logiciel Novell Driver, ou utilise ce dernier, doit disposer d'au moins un objet utilisateur qui lui soit exclusivement affecté. Elle doit accéder au Logiciel Novell Driver par l'intermédiaire dudit objet.

**Licence de pilote non-Novell.** Vous devez acquérir une licence de connexion auprès de Novell pour chaque utilisateur de chaque pilote non-Novell. L'utilisation de plusieurs pilotes non-Novell nécessite l'achat d'une licence de connexion auprès de Novell pour chacun de ces pilotes. Toute personne qui accède au pilote non-Novell, ou utilise ce dernier, doit disposer d'au moins un objet utilisateur qui lui soit exclusivement affecté. Elle doit accéder à ce pilote par l'intermédiaire dudit objet. La condition précédemment citée, relative à l'achat de licences de connexion, ne s'applique pas à un utilisateur individuel pour lequel six (6) licences de pilote ont été acquises (ces 6 licences de pilote pouvant comporter à la fois des licences de pilotes Novell et non-Novell).

**Licence de pilote pour un nombre illimité d'utilisateurs.** Si vous avez acquis une licence pour un nombre illimité d'utilisateurs pour un pilote Novell ou non-Novell, tous les utilisateurs de votre organisation, à concurrence de 5 000 000 maximum, ont le droit d'utiliser ce pilote avec le moteur DirXML.

**Novell eDirectory™.** Le nombre de licences accordé pour le Logiciel eDirectory inclus avec les licences DirXML Driver est égal (1) au nombre total de licences acquises pour le Logiciel DirXML Driver ou (2) à un maximum de 250 000 Utilisateurs par organisation, quel que soit le nombre de pilotes individuels que vous avez acquis et qui incluent une licence d'utilisation de eDirectory. Les licences Novell eDirectory mentionnées précédemment ne peuvent pas être mises à jour et sont, dans les autres cas, soumises à l'accord de licence accompagnant le logiciel Novell eDirectory.

**Logiciel d'évaluation.** Si le Logiciel est une version d'évaluation ou s'il vous a été fourni à des fins d'évaluation, votre droit d'utilisation est strictement limité à des fins d'évaluation interne, conformément aux termes de l'offre d'évaluation au titre de laquelle vous avez reçu le Logiciel. Cette offre est valable 90 jours (ou pendant la période indiquée par le Logiciel) à compter de l'installation du Logiciel, au terme desquels ce dernier cessera de fonctionner. À l'expiration de la période d'évaluation, vous devez cesser d'utiliser le Logiciel, restaurer à l'état initial toutes les opérations réalisées par le Logiciel et désinstaller complètement le Logiciel de votre système. Le Logiciel peut être équipé d'un système de désactivation automatique qui empêche son utilisation au-delà d'une certaine période. Nous vous recommandons par conséquent d'effectuer une copie de sauvegarde du contenu de votre système et de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter la perte de fichiers ou de données. L'usage que vous ferez du Logiciel engage votre seule responsabilité.

## LIMITATIONS

**Limitation des droits de licence.** Novell se réserve tous les droits qui ne vous sont pas expressément octroyés. Vous n'êtes pas autorisé à : (1) augmenter, par quelque moyen que ce soit, le nombre de connexions qui sont prises en charge par le Logiciel et qui vous sont accordées sous licence, ni à prendre en charge plus d'une connexion ou d'un utilisateur par connexion, (2) décompiler ou désassembler le Logiciel ou pratiquer sur lui l'ingénierie à rebours, sauf dans la stricte mesure où ces opérations seraient expressément autorisées par la législation en vigueur, (3) modifier, prêter ou louer (en location simple, en crédit-bail ou à temps partagé) le Logiciel, ou sous-concéder à un tiers l'un des droits qui vous sont concédés par le présent Accord, ou (4) céder le Logiciel ou les droits de licence qui vous sont accordés par cet Accord, en partie ou dans leur intégralité.

**Licences pour suites logicielles.** Si la licence d'utilisation du Logiciel que vous avez acquise s'applique à une suite de produits, un seul utilisateur est autorisé à utiliser tous les produits de cette suite (sauf indication contraire fournie par le Logiciel). La licence pour suites logicielles ne permet pas l'utilisation des différents produits de la suite par plusieurs utilisateurs.

**Licence de Mise à Jour.** Cette section vous concerne si le Logiciel est une version de mise à jour ou s'il vous a été fourni en tant que mise à jour. Le terme "Produit Initial" désigne le produit à partir duquel vous effectuez la mise à jour. Vous n'êtes autorisé à utiliser le Logiciel que si vous êtes l'utilisateur initial, unique et autorisé du Produit Initial et si vous répondez aux conditions suivantes : (1) vous avez acquis le droit d'utiliser le Logiciel dans le seul but de remplacer le Produit Initial que vous avez acquis légalement et qui était qualifié pour être mis à jour à l'aide du Logiciel en vertu des règles de Novell en vigueur au moment où vous avez acquis le Logiciel ; (2) vous avez installé et utilisé le Produit Initial conformément aux termes de l'accord de licence applicable ; (3) au moment où vous avez acquis le Produit Initial, il vous a été remis un exemplaire complet et authentique, comprenant toutes les disquettes et tous les manuels, et non pas seulement un exemplaire master à numéro de série unique ou une disquette de licence ; (4) vous n'avez pas acquis le Produit Initial auprès d'une source non autorisée, après son retrait du marché ou via un achat d'occasion auprès d'un revendeur, d'un distributeur ou d'un autre utilisateur final ; (5) vous cesserez définitivement toute utilisation du Produit Initial dans les soixante (60) jours suivant l'installation du Logiciel ; et (6) vous vous engagez à ne pas vendre le Produit Initial ou à en céder la possession.

**Licence supplémentaire.** Cette section vous concerne si vous avez acquis le Logiciel dans le but d'ajouter des utilisateurs ou des serveurs au produit préalablement acquis (appelé « Produit de Base »). Vous n'êtes autorisé à utiliser le Logiciel que si vous êtes l'utilisateur initial, unique et autorisé du Produit de Base, et si vous répondez aux conditions suivantes : (1) vous avez acquis le droit d'utiliser ce Logiciel dans le seul but d'ajouter des utilisateurs ou des serveurs au Produit de Base que vous avez acquis légalement ; (2) au moment où vous avez acquis le Produit de Base, il vous en a été remis un exemplaire complet et authentique, comprenant toutes les disquettes et tous les manuels, et non pas seulement un exemplaire master à numéro de série unique ou une disquette de licence ; et (3) vous n'avez pas acquis le Produit de Base auprès d'une source non autorisée, après son retrait du marché ou via un achat d'occasion auprès d'un revendeur, d'un distributeur ou d'un autre utilisateur final.

**Assistance technique.** Novell n'est en aucun cas obligée de fournir une assistance technique pour le Logiciel. Pour plus d'informations sur les offres d'assistance technique de Novell, visitez le site <http://support.novell.com>.

## DROITS DE PROPRIÉTÉ

Aucun titre de propriété du Logiciel ne vous est cédé. Novell et/ou ses fournisseurs de licence conservent tous les droits de propriété intellectuelle attachés au Logiciel, y compris ceux portant sur toute adaptation ou copie de celui-ci. Vous avez uniquement acquis une licence d'utilisation du Logiciel.

## GARANTIE LIMITÉE

Pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat, Novell garantit que (1) tout support sur lequel est livré le Logiciel est exempt de défaut matériel, (2) le Logiciel est conforme, pour l'essentiel, à la documentation qui l'accompagne. Si, dans ce délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat, vous retournez à Novell les articles défectueux ou si vous lui notifiez une non-conformité, Novell aura le choix, à son entière discrétion, soit de résoudre la non-conformité, soit de vous rembourser le prix que vous avez payé pour la licence du Logiciel. Toute utilisation impropre ou modification non autorisée du Logiciel annulerait cette garantie. LA GARANTIE QUI PRÉCÈDE CONSTITUE VOTRE SEUL ET UNIQUE RECOURS ET REMPLACE TOUT AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE. (La garantie qui précède ne s'applique pas aux Logiciels fournis à titre gratuit. LESDITS LOGICIELS NE COMPORTENT AUCUNE GARANTIE.)

LE LOGICIEL N'EST PAS CONÇU, RÉALISÉ OU DESTINÉ À LA DISTRIBUTION OU À L'UTILISATION SUR DES ÉQUIPEMENTS DE CONTRÔLE EN LIGNE DANS DES ENVIRONNEMENTS À RISQUES REQUÉRANT UN FONCTIONNEMENT SANS DÉFAILLANCE, NOTAMMENT LES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES, LA NAVIGATION AÉRIENNE OU LES SYSTÈMES DE COMMUNICATIONS AÉRIENNES, LE CONTRÔLE DU TRAFIC AÉRIEN, LES APPAREILS DE RÉANIMATION OU LES SYSTÈMES D'ARMEMENT, DANS LESQUELS UNE DÉFAILLANCE DU LOGICIEL POURRAIT ENTRAÎNER DIRECTEMENT LA MORT, DES DOMMAGES CORPORELS, OU DES DOMMAGES GRAVES AUX BIENS OU À L'ENVIRONNEMENT.

LE LOGICIEL EST COMPATIBLE AVEC DES ORDINATEURS ET DES SYSTÈMES D'EXPLOITATION SPÉCIFIQUES. IL N'EST PAS GARANTI POUR DES SYSTÈMES NON COMPATIBLES. Veuillez contacter Novell ou votre revendeur pour obtenir des informations complémentaires sur la compatibilité.

Produits d'un autre fournisseur. Le Logiciel peut inclure ou faire partie d'une offre groupée qui inclut du matériel ou d'autres programmes informatiques concédés sous licence ou vendus par un fournisseur autre que Novell. NOVELL NE GARANTIT PAS LES PRODUITS DES AUTRES FOURNISSEURS. CES PRODUITS SONT FOURNIS PAR NOVELL EN L'ÉTAT. LA GARANTIE ÉVENTUELLE SUR CES PRODUITS NE PEUT ÊTRE ASSURÉE, LE CAS ÉCHÉANT, QUE PAR LEUR FOURNISSEUR.

SOUS RÉSERVE DE LOIS CONTRAIRES, NOVELL EXCLUT TOUTE GARANTIE IMPLICITE RELATIVE AU LOGICIEL, NOTAMMENT TOUTE GARANTIE DE DÉTENTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ, DE NON-VIOLATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES TIERS, AINSI QUE TOUTE GARANTIE QUE LE LOGICIEL PRÉSENTERAIT DES QUALITÉS SPÉCIFIQUES OU QU'IL CONVIENDRAIT À UN USAGE PARTICULIER. NOVELL N'APPORTE AUCUNE GARANTIE, NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION ET NE PREND AUCUN ENGAGEMENT, EN DEHORS DE CE QUI EST EXPRESSÉMENT ÉNONCÉ DANS LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE. NOVELL NE GARANTIT PAS QUE LE LOGICIEL SATISFERA VOS EXIGENCES OU QU'IL FONCTIONNERA DE MANIÈRE ININTERROMPUE. Les lois en vigueur dans certains pays peuvent interdire certaines limitations ou exclusions de garantie énoncées ci-dessus, lesquelles, dans ce cas, ne s'appliqueront pas à votre égard. La présente garantie limitée vous confère des droits spécifiques, auxquels peuvent s'ajouter d'autres droits prévus par la législation en vigueur.

#### **LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

(a) Préjudices indirects. NOVELL, SES FOURNISSEURS, FILIALES OU EMPLOYÉS, NE POURRONT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS POUR RESPONSABLES DES PRÉJUDICES SPÉCIAUX, ACCESSOIRES, INDIRECTS, DÉLICTELS, ÉCONOMIQUES OU DOMMAGES-INTÉRÊTS EXEMPLAIRES, RÉSULTANT DE L'UTILISATION OU DE L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER LE LOGICIEL, Y COMPRIS, DE FAÇON NON LIMITATIVE, EN CAS DE PERTE FINANCIÈRE, DE MANQUE À GAGNER OU DE PERTES DE DONNÉES ET CE, INDÉPENDAMMENT DU CARACTÈRE PRÉVISIBLE OU NON DE TELS PRÉJUDICES.

(b) Préjudices directs. EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DE NOVELL EN MATIÈRE DE PRÉJUDICES DIRECTS MATÉRIELS OU IMMATÉRIELS (QU'IL S'AGISSE D'UN CAS UNIQUE OU RÉPÉTÉ) NE POURRA ÊTRE ENGAGÉE AU-DELÀ DE 125 % DU MONTANT QUE VOUS AVEZ PAYÉ POUR LE LOGICIEL À L'ORIGINE DE LA PRÉTENTION [OU 50 EUROS SI LE LOGICIEL VOUS A ÉTÉ FOURNI À TITRE GRACIEUX]. Les exclusions et limitations stipulées ci-dessus ne s'appliquent pas aux préjudices corporels causés aux personnes. Dans les pays où la loi rend inapplicables les exclusions ou limitations de responsabilité énoncées ci-dessus, la responsabilité de Novell sera exclue ou limitée dans la mesure maximale permise par la législation en vigueur.

#### **CONDITIONS GÉNÉRALES**

Durée. Le présent Accord prend effet à compter de la date à laquelle vous acquérez légalement le Logiciel. Il sera résilié de plein droit si vous ne respectez pas l'une de ses clauses. En cas de résiliation du présent Accord, vous devez immédiatement détruire l'original et toutes les copies du Logiciel, ou les retourner à Novell et supprimer le Logiciel de vos systèmes.

Tests de banc d'essai. Vous n'êtes pas autorisé, sauf accord écrit préalable de Novell, à publier ou à divulguer à des tiers les résultats des tests de banc d'essai du Logiciel. Si un fournisseur (ou un tiers agissant sur instruction d'un fournisseur) publie ou divulgue les résultats de banc d'essai du Logiciel, il enfreint cette restriction. Par ce seul fait, Novell se trouve autorisée à publier les informations de banc d'essai relatives aux produits dudit fournisseur, sans préjudice des autres recours éventuels dont elle dispose.

Cession. Le présent Accord ne peut pas faire l'objet d'une cession ou d'un transfert, sauf accord préalable écrit de Novell.

Droit applicable et attribution de compétence. Le présent Accord est régi par le droit de l'État américain de l'Utah. Toute action en justice liée à cet Accord peut uniquement être portée devant les tribunaux compétents de l'État de l'Utah. Toutefois, si votre principal établissement se trouve dans un État membre de l'Union Européenne ou de l'Association Européenne de Libre Échange, cet Accord est régi par les lois en vigueur dans cet État. Toute action en justice liée à cet Accord pourra alors être uniquement portée devant les tribunaux compétents dudit État.

Portée de l'Accord. Le présent Accord, ainsi que, le cas échéant, l'Accord de Mise à Jour et/ou de Licence Supplémentaire constituent la totalité des conventions existant entre vous et Novell. Ils ne peuvent être modifiés qu'au moyen d'un document écrit signé par les deux parties. AUCUN FOURNISSEUR, DISTRIBUTEUR, REVENDEUR, DÉTAILLANT OU EMPLOYÉ N'EST AUTORISÉ À MODIFIER CET ACCORD OU À FAIRE DES DÉCLARATIONS OU PROMESSES DISTINCTES OU COMPLÉMENTAIRES DE CELLES INCLUSES DANS LE PRÉSENT ACCORD.

Renonciation. Toute renonciation à un droit prévu par le présent Accord devra, pour prendre effet, être formulée par écrit et signée par un représentant dûment autorisé de la partie concernée. Une renonciation à un droit passé ou présent, en relation avec la violation d'une clause ou un manquement, ne saurait être interprétée comme une renonciation à un droit futur découlant des termes du présent Accord.

Indépendance des clauses. Si une clause du présent Accord est nulle ou inapplicable, elle sera interprétée, limitée, modifiée ou, si nécessaire, dissociée des autres clauses autant que de besoin, afin d'éliminer sa nullité ou son caractère inapplicable et sans que cela n'affecte les autres dispositions.

Exportation. Vous vous engagez à respecter les réglementations nationales et internationales applicables au Logiciel et à toute autre information confidentielle, notamment les règlements d'exportation des États-Unis, ainsi que toutes restrictions en matière d'utilisateur final ou de pays de destination édictées par le gouvernement des États-Unis ou d'autres pays. Pour plus d'informations sur l'exportation du Logiciel, veuillez vous reporter à la matrice d'exportation des produits Novell. Vous pouvez la télécharger sur le site Web suivant :

<http://www.novell.com/info/exports/matrix.html>. Vous pouvez également en obtenir un exemplaire auprès de votre bureau Novell local.  
Droits restreints de l'administration des États-Unis. Toute utilisation, reproduction ou divulgation de la part de l'administration des États-Unis est soumise aux limitations prévues par les dispositions légales suivantes : FAR 52.227-14 (juin 1987) Alternate III (juin 1987), FAR 52.227-19 (juin 1987) ou DFARS 252.227-7013 (b)(3) (nov. 1995), ou par les clauses ultérieures appliquées en remplacement des dispositions légales précitées. Fabricant : Novell, Inc., 1800 South Novell Place, Provo, Utah 84606.  
Divers. L'application de la Convention des Nations Unies sur les Contrats de vente internationale de marchandises est expressément exclue.

© 1993, 2000-2002, Novell, Inc. Tous droits réservés.

Novell et DirXML sont des marques déposées et eDirectory est une marque de Novell, Inc. aux États-Unis et dans d'autres pays.